



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
7 avril 2023

Délibération n° DCM23-04-13P25

**Urbanisme - Opérations foncières – Acquisition de
l'immeuble situé au 6 rue Victor Guiraud Cadastré
BD n° 295, propriété de Mme MASSE Christine**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier

Dans le cadre du projet d'aménagement et d'accès à l'école primaire Alphonse Daudet, il serait opportun que la Commune procède à l'acquisition de l'immeuble situé au 6 rue Victor Guiraud à Clermont l'Hérault.

Ce bâtiment ancien à usage de remise possède une surface de 135 m² et appartient à Mme MASSE Christine, fille de feu Mme MASSE Pierrette, auprès de qui l'ancienne municipalité avait déjà émis le souhait de faire cette acquisition pour finalement se rétracter.

Les négociations menées avec la propriétaire ont permis de s'accorder sur un prix de 70 000 € auxquels s'ajouteront les frais d'acte à la charge de la Commune, les prestations liées aux diagnostics immobiliers restant à la charge du vendeur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De décider l'acquisition de l'immeuble situé au 6 rue Victor Guiraud cadastré section BD n° 295, propriété de Mme MASSE Christine, au prix de 70 000 €,
- De dire que les frais d'actes seront à la charge de la Commune,
- De dire que les diagnostics immobiliers sont à la charge du vendeur,
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal,
- De demander l'exonération des droits d'impôts d'Etat pour cette acquisition au titre des dispositions législatives de l'article 1042 du Code général des impôts,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.